



Est-ce que je serais accusé de vol?

Par **Desdichado**, le 10/12/2010 à 12:12

Bonjour à tous,

il y a 2 jours, j'ai pris un article qui coutait 4.80€ en magasin avant de me faire prendre moi même :- (à la sortie de l'enseigne. Mais j'avais jeté l'emballage (que j'ai ensuite retrouvé et donné aux vigiles) puis finalement l'article (que j'ai pas retrouvé par-contre) dans un des rayons du magasin, par peur de me faire prendre. Les vigiles m'ont emmené dans une salle et on tout fouillé, et on m'a dit de payer l'article (un crayon :O , je sais, c'est bête!) en caisse, qui coutait 4.80€ sinon ils appelaient la police.

Je l'ai payé, mais ensuite les vigiles m'ont fait signer des papiers où je devais mettre la mention "lu et approuvé" et que je reconnaissait le larcin...ils m'ont dit que j'allais recevoir un courrier, que le procureur de la république allait me convoquer avec les autres "voleurs" et que j'aurais un casier judiciaire! Je ne suis pas un voleur, je n'ai jamais commis une telle chose auparavant et je l'ai fait sans motif réel, vraiment (:O)! J'ai vraiment peur que l'on m'ouvre un casier judiciaire pour une telle somme, surtout que je l'ai payé et que c'était la première fois de ma vie ! Est-ce que j'irais au poste de police? Est-ce que je serais convoqué au tribunal? Mais surtout, est-ce que j'aurais un casier? les vigiles m'ont dit que le magasin était la victime et qu'ils allaient porter plainte (c'est un des vigiles qui était remonté contre moi qui ma dit ça lorsque j'ai signé leur papier dégeu)!

Je vous en prie, aidez moi merci

Par **Claralea**, le 10/12/2010 à 18:17

Bonsoir, savez vous ce que vous avez signé, ce qui etait ecrit. Sinon, un vol d'un montant de 4,80 euros n'est pas inscrit dans un casier judiciaire, au pire vous pourrez avoir un rappel à la loi, c'est un peu comme un remontage de bretelles.

Par contre, ils n'avaient pas le droit de vous fouiller, seule la police peut le faire.

Par **Desdichado**, le 10/12/2010 à 18:28

Merci beaucoup pour votre réponse :), ça me rassure vraiment!

En fait, je crois bien qu'il s'agissait d'une sorte de lettre de plainte ou quelque chose qui s'y apparentait. Je ne savais pas qu'ils n'avaient pas le droit de me fouiller :@ ! Mais, serais-je quand même convoquer au poste de police ou au tribunal, même si à priori je ne risque rien

au niveau de mon casier judiciaire? J'ai lu sur internet que le directeur du magasin envoyait pas toujours la lettre de plainte et que le cas échéant, le procureur envoyait un courrier pour dire si, oui ou non, l'affaire était classée ou pas...
Encore merci pour votre réponse!! :D

Par **Claralea**, le **10/12/2010 à 18:50**

La plainte va être envoyée au commissariat qui fera suivre au procureur, celui-ci décidera de poursuivre ou pas. Pour ce montant et si vous n'êtes pas connu des services de police pour ce genre de délit, vous recevrez peut-être un rappel à la loi. Mais ce ne sera pas inscrit sur votre casier judiciaire

Sinon un vigile n'a le droit que de vous demander d'ouvrir votre sac et de lui montrer ce qu'il y a dedans. Il n'a même pas le droit ni de l'ouvrir lui-même, ni de fouiller dedans. Alors vous fouiller au corps encore moins, il est en tort et vous pourriez vous-même porter plainte contre lui pour avoir fait ça. La prochaine fois, refusez, quitte à ce qu'ils appellent la police qui constatera elle-même que vous n'avez rien sur vous

Par **Desdichado**, le **10/12/2010 à 19:21**

Ouf, ça aurait pu être pire! Bah, ça m'ennuierai un peu de recevoir un courrier pour un rappel à la loi... Mais si j'ai bien compris, le procureur n'est pas **obligé** de faire un rappel à la loi, je veux dire, il peut ne pas donner suite au dossier dans sa lettre [s]et[/s] ne pas me convoquer **aussi**, même si il pourrait me faire venir juste pour me donner un rappel à la loi alors?

Bah, je ne vais pas faire le difficile, je suis déjà assez bien heureux comme ça!! Je vais bien dormir grâce à vous! In fine: une grosse frayeur et pas du tout envie de récidiver :O!

Merci beaucoup pour votre aide! Je ne connaissais pas ce forum avant, mais là, il vaut le coup d'être connu ;)!